



Monsieur Sébastien Lecornu
Premier ministre

Paris, le 10 juin 2026

Monsieur le Premier ministre,

Par courrier du 18 mai 2026, nos huit organisations syndicales représentatives des agent-es publics de la Fonction publique vous ont demandé une audience sur leur situation salariale. Le courrier transmis par votre directeur de cabinet, faisant valoir les contraintes de votre agenda, ne peut tenir lieu de réponse à la crise salariale majeure qui frappe les 6 millions d'agent-es publics.

Nous représentons plus d'un salarié sur cinq dans ce pays. Les agent-es publics assurent chaque jour des missions stratégiques, essentielles à la cohésion sociale, à l'égalité d'accès aux droits, à la cohésion territoriale. Vous avez su recevoir en janvier les syndicats agricoles dans un moment de crise. Le refus de recevoir les organisations représentatives de la fonction publique serait un très mauvais signal adressé aux agents publics et à l'ensemble du pays.

Nous vous le redisons avec gravité : il y a urgence salariale dans la Fonction publique. Cette urgence ne peut être traitée uniquement par l'indemnité différentielle et par une revalorisation temporaire des frais kilométriques. Ce ne sont pas des réponses salariales. Le courrier du ministre de l'Action et des comptes publics qui qualifie d' « obsolète » le système de rémunération fondé sur le point d'indice n'est pas acceptable.

Les chiffres du gouvernement suffisent à caractériser la gravité de la situation : 862 000 agent-es publics perçoivent désormais une indemnité différentielle pour être, conformément à la loi, au niveau du SMIC. Cette situation confirme l'ampleur du tassement des grilles, la dévalorisation des qualifications et l'affaiblissement du principe de carrière. La crise d'attractivité constatée dans l'ensemble des versants en est une des conséquences.

Il y a nécessité à ce que soit travaillée, sans attendre, une mesure budgétée de revalorisation immédiate et significatives de la valeur du point d'indice.

Nous vous rappelons notre attachement à l'unicité de la Fonction publique et notre attachement à l'unicité de la valeur du point d'indice.

Nous revendiquons son indexation sur l'inflation.

Des négociations sur les salaires, les carrières, la refonte des grilles et l'égalité entre les femmes et les hommes doivent s'ouvrir. Mais elles ne sauraient servir de prétexte à différer une mesure salariale générale et immédiate.

Nos organisations réaffirment par conséquent leurs revendications qui doivent être entendues :

- Des mesures salariales générales et notamment une revalorisation significative de la valeur du point d'indice ;
- Le rétablissement du versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat ;
- Le maintien à 100 % des rémunérations versées aux agent.es qui sont en congé maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence ;
- Des mesures de revalorisation et la refonte des grilles indiciaires permettant, dans chaque catégorie, une véritable progression de carrière et la sortie des débuts de carrière du niveau du Smic de même que la revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Des garanties sur la mise en œuvre effective de la directive européenne sur la transparence salariale, accompagnée de moyens pour des politiques d'égalité ;

Nous vous demandons donc, à nouveau, de recevoir, dans les plus brefs délais, les secrétaires généraux des huit organisations syndicales représentatives des agents publics.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en notre détermination collective.

Sylviane BROUSSE

Coordinatrice CGT Fonction publique

Christian GROLIER

Secrétaire général de l'UIAFP-FO

Laure REVEL

Secrétaire générale de l'UFFA-CFDT

Luc FARRE

Secrétaire général de l'UNSA Fonction publique

Caroline CHEVE

Secrétaire générale de la FSU

Gaëlle MARTINEZ

Déléguée générale de Solidaires Fonction publique

Marie-Christine CARATY-QUIQUET

*Présidente de la Fédération des Services publics
CFE-CGC*

Pascal KESSLER

Président de la FA-FP